

Synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Repères d'intervention
École Saint-Joseph, 2026-2027



Violence et intimidation



Violence à caractère sexuel



1. PRÉVENTION

- Enseignement des contenus obligatoires (développement des compétences personnelles et sociales)
- Surveillance active
- Formation continue du personnel
- Ateliers offerts par l'équipe-école et divers organismes (Justice alternative, maison Hinda)
- Ateliers de prévention dans les classes (p.ex.: Hors Piste)
- Enseignement explicite des règles de conduites et de jeux, etc.

- Enseignement des contenus obligatoires (éducation à la sexualité)
- Surveillance active
- Formation continue du personnel
- Activités éducatives favorisant les relations saines et respectueuses
- Transmission de ressources pertinentes aux parents, etc.

2. ACTIONS À ENTREPRENDRE

- Agir pour faire cesser la situation
- Vérifier l'état des personnes impliquées et assurer la sécurité de tous
- Évaluer la situation en rencontrant individuellement les personnes impliquées
- Consigner et informer la direction
- Informer les parents
- Appliquer les mesures de soutien et d'encadrement

- Écouter sans jugement et au rythme de l'enfant
- Au besoin, poser uniquement des questions ouvertes
- Rassurer l'élève
- Aviser la direction
- Noter les propos exacts de la discussion
- Signaler à la DPJ au besoin
- Se référer aux protocoles d'intervention (arbre décisionnel de Marie-Vincent, etc.)

3. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

- Victime: rassurer et écouter, favoriser l'inclusion sociale
- Auteur: prise de conscience, réparation des torts, trouver des alternatives au comportement, encadrement individualisé et surveillance
- Témoin: rassurer et sécuriser, assurer la confidentialité du témoignage, évaluer le rôle du témoin (actif, passif ou complice) pour orienter l'intervention, valoriser la dénonciation, soutenir et accompagner

Pour tous: évaluation des besoins, assurer un suivi étroit, implication des élèves concernés et des parents, établir une relation de confiance et possibilité de référence à des ressources internes ou externes

- Victime: rassurer l'élève et lui rappeler qu'il n'est pas responsable, renforcer la dénonciation, identifier avec l'élève des personnes-ressources dans l'école
- Auteur: prioriser les interventions éducatives, identifier des personnes-ressources dans l'école, favoriser la responsabilisation et la prise de conscience
- Témoin: insister sur l'importance de la confidentialité

Référer et collaborer avec des ressources spécialisées, s'il y a lieu (CAVAC, CALAC, IVAC, Centre d'expertise Marie-Vincent, etc.)

4. SANCTIONS DISCIPLINAIRES POSSIBLES

Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation et de divers facteurs.

- Retrait de privilèges ou de l'environnement
- Application de mesures éducatives et de gestes de réparation
- Application de mesures visant la protection de la victime
- Suspension, au besoin
- Etc.

- Impliquer le personnel professionnel et les organismes spécialisés
- Application des mesures de la DPJ, s'il y a lieu
- Préconiser une approche de responsabilisation et éducative
- Éviter les gestes de réparation sauf à la demande de la victime

5. SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

- Documenter les événements et actions posées
- S'assurer que la situation ait pris fin
- Informer les parents et les personnes impliquées du suivi en respectant la confidentialité
- S'assurer du respect des engagements pris par l'auteur et sa famille
- Ajuster les interventions si nécessaire
- Consigner toute évolution de la situation
- Informer les parents des recours et démarches possibles
- Assurer un suivi continu (2j - 1 sem - 1 mois)

- Réévaluer les besoins dans le temps
- Collaborer avec les partenaires au besoin
- Informer les parents des recours et démarches possibles
- Fournir la liste des ressources spécialisées disponibles aux parents
- Assurer la confidentialité
- Assurer un suivi continu

Ensemble, dans le **plaisir d'apprendre**, l'**engagement** et le **respect**, nous agissons de façon cohérente pour offrir à chaque élève un milieu sécurisant et propice à son développement.